

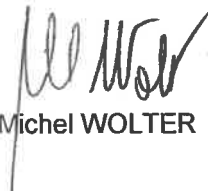
## GESTION DE L'EAU

### AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 24 § 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Käerjeng a soumis une demande (réf. : EAU/AUT/19/0696) relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction et exploitation d'un nouveau hall de stockage à L-4959 Bascharage, 3-5, op Zaemer, au Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Administration de la Gestion de l'Eau.

Bascharage, le 2 août 2019

Le Bourgmestre,



Michel WOLTER



Le Secrétaire communal adjoint,



Claude FREICHEL

*Dossier traité par:*

Serge Defays  
Tél. 500 552 372  
Fax 500 552 379  
serge.defays@kaerjeng.lu